

AFFAIRE N° 13.

OBJET : Travaux d'aménagement du Chemin BAILLY à la Montagne -
Approbation du projet.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous sou mets le projet établi par le Bureau d'Etudes "DELTA Ingénierie" relatif à l'Aménagement du Chemin BAILLY à la Montagne entre le C.D. 41 et le tronçon de chemin bétonné existant.

Les travaux envisagés comprennent la réalisation d'une voie de 6 mètres de large constituée d'une chaussée de 4 mètres, d'un accotement d'1 mètre et d'un fossé bétonné de 0,80 m d'ouverture en gueule, 0,50m de largeur au plafond et 0,60 m de profondeur.

L'opération est estimée à 530 000 F y compris somme à valoir pour imprévus, révision de prix et honoraires.
Le financement sera prévu sur le programme de Voirie rurale 1983.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'Entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 14. Décembre 1982